



Pantin,
le 23 janvier 2017

AGISSONS POUR LA JEUNESSE !

Ce mardi 24 janvier 2017, sera remis et présenté à la ministre du travail un rapport sur l'insertion professionnelle des jeunes élaboré par France stratégie et la DARES en concertation avec les partenaires sociaux et les organisations de jeunesse.

A la lecture de ce rapport la CFTC demande :

- **de renforcer le plan du gouvernement "Tous mobilisés pour vaincre le décrochage"** afin de réduire le décrochage scolaire et les problèmes d'intégration. Le taux de chômage des peu diplômés est trois fois supérieur à celui des diplômés ! Ainsi la qualification des jeunes reste déterminante pour une trajectoire plus stable et plus rapide.

- **de favoriser l'emploi des jeunes en contrats de travail de droit commun.** Spécifiquement sur les contrats aidés, ils doivent selon la CFTC respecter leur objectif initial et être strictement encadrés ; pour ce faire seules les personnes éloignées de l'emploi doivent en bénéficier. Pour la CFTC, l'action de formation doit être obligatoire et effective, à défaut la prime de précarité devrait être versée pour l'ensemble des contrats aidés (CIE et CAE) ;

- **de taxer les contrats courts** : Majoritairement insérés dans l'emploi via des contrats temporaires (40% des 15-24 ans), les jeunes demeurent ainsi surexposés à la précarité.

- **d'harmoniser les politiques publiques et pérenniser les budgets destinés aux jeunes** avec par exemple l'élargissement et unification du seuil d'âge à 30 ans, pour l'ensemble des politiques publiques destinées aux jeunes. La part de chômage des jeunes des 25-29 ans est de 11,6% et donc justifie pleinement l'accompagnement des jeunes de cette tranche d'âge.

- **de favoriser les initiatives pour lever les freins périphériques à l'emploi des jeunes.**

Concernant les aides :

- **à la mobilité de Pôle emploi** : assouplir les critères pour les attribuer en fonction des besoins, et non pas des statuts administratifs : Etre indemnisé ou être jeune non qualifié ne doit plus constituer un frein pour accéder à l'aide à la mobilité.

- **au permis de conduire**, particulièrement en zones rurales, identifier les jeunes pour lesquels l'absence de permis constitue un frein important pour accéder à un emploi ou un contrat en alternance, et faire prendre en charge, pour les jeunes aptes à suivre les cours pédagogiques, le coût du permis de conduire par les différents financeurs.

- **au logement et à l'hébergement des jeunes** : il appartient donc à l'Etat d'investir massivement dans l'accès au logement aux jeunes et dans les Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs (FSJT).

Concernant l'apprentissage :

- **La CFTC propose de fusionner les contrats d'apprentissage et de professionnalisation** pour élargir la notion même d'apprentissage tout en opérant une refonte du statut de l'apprenant. Ce contrat doit être ouvert à tous, tout au long de la vie professionnelle, sans limite d'âge, avec une rémunération au moins égale au Smic, ou au minimum conventionnel.

- **Revoir à la hausse la Contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) pour les entreprises de plus de 250 salariés** : les chiffres démontrent une hausse des entrées dans les petites entreprises et pas dans les plus grandes entreprises qui présente beaucoup plus de facilité dans la formation des apprentis.

Pour la CFTC, les jeunes doivent rester une priorité des partenaires sociaux et du gouvernement. En conséquence, **la CFTC demande l'ouverture d'une délibération sociale sur l'insertion des jeunes. Elle considère qu'il était primordial que cette délibération se déroule en concertation avec les pouvoirs publics et les collectivités locales afin de traiter de cette problématique dans sa globalité.**

Société communicante :

Confédération CFTC
128 avenue Jean Jaurès
93500 Pantin Cedex
Tél. 01 73 30 49 12
presse@cftc.fr
www.cftc.fr